

COMPTE-RENDU

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (amphithéâtre - Ecosite)

Date : 23 FEVRIER 2021

41 PRESENTS :

MMES DUBOIS C., VALKONEN A., CHALEAT R., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BILBOT E., GEAY MC., JACQUOT C., MEDARD S., SCRIVANI J., SYLVESTRE H., MOULINS-DAUVILLIERS G. MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., GRESSE C., SERRET J., MOREL L., GAUDET JM., GARAYT D., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., FAYARD F., MANTONNIER L., CHABERT C., CHAVE C., PLANET F., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., PATONNIER T., COTTON D., GAFFIOT F., LOMBARD F.

12 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CASTON J., BERNARD E., DAMBRINE F., BRUN F., JAUBERT I., GRANGEON S. MRS BOUCHET JL., FAURE JF., JAVELAS T., VILLIOT D., FALLIGAN C., RIOU J.

5 ABSENTS EXCUSES :

MRS CROZIER G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., BONNET C., D'HEROUVILLE C.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / SERVICE HABITAT URBANISME

1. Lorient : Modalité de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°3 du PLU
2. Aide à la création de logements locatifs publics (action 5 du PLH) : Opérations éligibles en 2020

II / POLE RESSOURCES

3. Commissions de la CCVD : composition
4. Pacte de gouvernance : adoption
5. Fibre optique : approbation de l'avenant à la convention financière CCVD / ADN

III / POLE ENVIRONNEMENT

6. Candidature au Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques, dispositif financier ADEME
7. Candidature LEADER : animation d'une stratégie forestière et mise en place d'une filière bois énergie locale

IV / SERVICE RESSOURCES HUMAINES

8. Service gestion des déchets : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe et création d'un poste d'agent de maîtrise
9. Espace France Services – Maison des services publics : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial 2ème classe à temps complet et de 3 postes permanents d'adjoint administratif territorial à temps complet

V / SERVICE PETITE ENFANCE

10. Motion : le bien-être et la sécurité des enfants avant tout - INFORMATION

VI / SERVICE FINANCES

11. Budget SPIC : transfert installations, emprunts et assujettissement TVA

Monsieur le Président propose d'approuver le compte-rendu du conseil du 26/01/21. Celui-ci n'appelant pas d'observations est approuvé.

Une information sur le SYTRAD sera faite par Madame Geneviève Girard, Présidente.

Monsieur Loïc Morel est désigné secrétaire de séance.

INFORMATION DU PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

- Délégations au Président

| | CONVENTIONS | COMMENTAIRES |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Ressources techniques</u> | Centre technique intercommunal : avenant au commodat terrain pour l'implantation de la base de vie du chantier | Prêt du terrain pour implantation de la base de vie du chantier de construction du centre intercommunal : prorogation du commodat de 6 mois (retard dû au Covid) |
| <u>Ressources techniques</u> | Centre intercommunal technique : attribution du marché Photovoltaïque | 5 entreprises ; négociations avec 3 entreprises Marché attribué à : Helioscop (Livron-sur-Drôme) pour un montant de 109 756.80 € HT |
| <u>Actions sociales</u> | Loriol-sur-Drôme : mise à disposition d'un conseiller social intercommunal à titre exceptionnel | Dans le cadre de la mutualisation : Eviter fermeture CCAS, suite absences des agents en poste Durée : 15 jours, renouvelable 1 fois |

- Délégations au Bureau

| | BUREAU DU 2/2/21 : SUJET | DECISION |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Finances</u> | Information : accueil d'une conseillère aux décideurs locaux au siège de la CCVD ; elle présente ses missions (budget et comptabilité, dépenses, recettes, finances, économie et patrimoine, réingénierie des processus, fiscalité) | |
| <u>Communes et territoire</u> | Association Pas des Huguenots : adhésion et subvention aux projets 2021 | CCVD concernée par 2 ^{ème} tracé (Cévennes via Livron-sur-Drôme jusqu'au Diois) Adhésion 2021 : 1 500 € Subvention projets 2021 : 1 500 € |
| | Visit'Drôme : adhésion 2021 | Guide des incontournables dont la Gare des Ramières Adhésion 2021 : 650 € |
| | Réserve naturelle de France : adhésion 2021 | Adhésion 2021 : 400 € |
| <u>Actions sociales – jeunesse – MSAP – politique de la ville</u> | Mission locale : participation financière 2021 | Subvention d'équilibre 2021 : 42 741.33 € |
| | Bourse au permis : renouvellement 2021 | 40 bourses ; montant : 20 000 € |
| | CIAS : subvention d'équilibre 2021 | Montant : 260 400 € |
| <u>Economie</u> | Parc d'activités de Champ-grand : demande de subvention au titre de la DETR pour la réhabilitation des eaux usées | Montant : 461 280 € dont Agence de l'eau : 192 200 € DETR : 96 100 € Autofinancement : 172 980 € |
| | Parc d'activités de Mazabrard : validation de l'avant-projet détaillé | En continuité de l'Ecosite (petite industrie et artisanat) Montant HT : 1 232 579.30 € HT |
| | Parc d'activités de Champ-grand Est : cession d'un reliquat de terrain à Monsieur Ghazouani | Parcelle cadastrée ZX 796 Superficie de 5 659 m ² Montant : |

| | | |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources humaines | Gare des Ramières : détermination du niveau de rémunération | Echelon 4 adjoint animation IB 430 ; IM : 380 + régime indemnitaire |
| | Petite enfance : EJE - détermination du niveau de rémunération | Echelon 4 éducatrice jeune enfant IB 494 ; IM : 426 + régime indemnitaire |
| Petite enfance | Motion : nouvelles dispositions concernant la petite enfance dans la loi ASAP | Dispositions portant atteinte à la qualité d'accueil des jeunes enfants et aux conditions de travail des personnels Les élus s'associent à l'appel du collectif « pas de bébés à la consigne ! » et réaffirment leur maintien d'un service public de qualité |

INFORMATIONS AU CONSEIL

- Présentation du SYTRAD

Monsieur le Président accueille Madame Geneviève Girard, Présidente du SYTRAD et Monsieur Frédéric Londeix, Directeur et leur donne la parole pour présenter cet organisme.

Madame Geneviève Girard se présente : maire de Portes Les Valence, conseillère départementale et présidente nouvellement élue du SYTRAD. Madame Christine Marion est la 2^{ème} Vice-Présidente. Elle remercie également Messieurs Robert Arnaud et Claude Aurias pour le travail effectué lors du mandat précédent, en tant que représentants de la CCVD auprès de cet organisme.

Elle souhaite donner des informations régulières sur le fonctionnement, le travail à réaliser durant ce mandat.

Le Sytrad est composé de 12 EPCI pour 520 000 habitants. Il gère le traitement des ordures ménagères, la collecte étant de la compétence des EPCI.

Différentes unités :

- Un centre de tri à Portes les Valence pour la collecte sélective, en réflexion pour être conforme à la réglementation de consignes de tri (emballages plastiques notamment). La communication sera importante.
- 3 centres de valorisation organique (CVO) : Etoile/Rhône, St Barthélémy de Vals (compost à partir des ordures ménagères) et Beauregard-Barret (récupération des déchets combustibles (plastiques) disposant d'un fort pouvoir calorifique). C'est une démarche innovante qu'il faut faire connaître.

L'objectif du mandat est la maîtrise financière à maintenir, le déchet ayant une image « mal perçue, toujours trop cher, Le syndicat doit améliorer son image, en réduisant toujours plus les déchets enfouissables, en appliquant les consignes de tri dont les nouvelles pour le plastique d'ici la fin de l'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la tonne d'ordure ménagère a augmenté de 12 € et prendra 7 € supplémentaires jusqu'en 2025. Il convient donc d'être vigilant pour que les taxes ne soient pas augmentées sensiblement. Pour autant, la contribution au SYTRAD des EPCI ne prendra pas en compte cette augmentation, pour maintenir l'engagement pris.

La communication sera essentielle auprès de la population.

Monsieur Gérard Gagnier rappelle les difficultés rencontrées au démarrage des centres de valorisation sur le compost (liées au mécanisme). Où en est-on ?

Madame la Présidente précise qu'effectivement, les CVO ont connu des problèmes techniques, résolus aujourd'hui (Véolia, nouveau délégataire du service public pour les 3 centres). Le compost est de bonne qualité, à partir uniquement des ordures ménagères.

Cependant, de nouvelles directives devraient durcir les normes de ce compost. Les agriculteurs pourraient alors ne plus pouvoir l'épandre. Des actions sont menées auprès du Ministère de l'Environnement afin que ce compost reste un déchet valorisable, tel que prévu (dans le respect des normes même si elles évoluent) et ne devienne pas un simple déchet. Cela permet également aux collectivités de se soustraire pour partie à la collecte des biodéchets, puisque le CVO les prend en charge.

Monsieur Francis Fayard pose la question des odeurs émanant du CVO d'Etoile, qui bien que moins fortes, existent toujours un peu. Elles avaient été à l'origine d'actions de riverains sous les mandats précédents. Qu'en est-il ?

Monsieur Frédéric Londeix explique qu'un travail important a été mené sur les biofiltres notamment pour une meilleure captation des odeurs. Il demande à ce que les nuisances soient signalées au plus tôt afin d'agir de façon réactive (adaptation des horaires par exemple, ...).

Monsieur Francis Fayard insiste sur la proximité des échanges à maintenir avec les habitants dans une démarche la plus sincère possible.

Monsieur Jean Serret remercie Madame Geneviève Girard et Monsieur Frédéric Londeix pour leur intervention. Il rappelle que la CCVD a été à l'origine de la création du SYTRAD avec 10 autres communes. C'est un service public efficace.

- Panne Orange (internet et téléphonie fixe) sur la vallée

Monsieur Francis Fayard rappelle qu'une panne affecte une grande partie de la vallée de la Drôme et de la Gervanne/sye. Dans l'attente d'un retour à la normale, la CCVD a mis à disposition des entreprises la salle de télétravail à l'hôtel des entreprises. La newsletter économie s'en fera l'écho.

Monsieur Jean Serret ajoute qu'un bureau avec PC et connexion internet est disponible à la CCVD pour les communes (maires et/ou secrétaires de mairie).

Madame Hélène Sylvestre remercie le Président de la réactivité, sa secrétaire de mairie ayant pu venir travailler dès le jeudi.

- Conférence « alimentation et santé : annulation

Monsieur Jean Serret informe de l'annulation de cette conférence, prévue initialement le 26/2, pour cause de panne internet. Elle est reportée à une date ultérieure qui sera communiquée prochainement.

La 1^{ère} conférence « économie agricole et alimentaire » - 11 février - a rencontré un franc succès avec plus de 220 connexions simultanées en 2-3 heures.

- Animation du jeu « transition » par les volontaires en service civique

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle la création et la production du jeu « Transition » destiné à sensibiliser le plus grand nombre à la transition énergétique sur le territoire de la CCVD et de la 3CPS, en partenariat avec l'association Archijoux.

Depuis septembre 2020, les jeunes volontaires proposent d'animer ce jeu auprès d'enfants du CE2 au CM2 durant les temps périscolaires (1h sur 2 jeudis consécutifs).

Les communes intéressées peuvent se faire connaître auprès de Madame Laurie Morencé. Une information en amont auprès des familles sera nécessaire pour garantir le bon déroulement de l'animation.

- 2^{ème} tranche des ombrières sur le parking de la CCVD

Monsieur Jean Marc Bouvier informe de la fermeture du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2021 du parking de la CCVD afin de pouvoir installer les dernières ombrières. Un autre parking sera mis à disposition des agents.

- Boucle cycliste Royal Dauphiné Drôme Ardèche

Monsieur Jean Serret informe que cette course se déroulera dimanche 28 février. Pour cause de crise sanitaire, elle aura lieu à huis clos mais sera retransmise durant 2 h sur la chaîne TV 21 (L'équipe).

Point 1 **Loriol : Modalité de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°3 du PLU**

Monsieur Loïc Morel informe que le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Loriol-sur-Drôme porte sur la création d'un deuxième secteur Uic en zone Ui qui nécessite de modifier les plans de zonage et de réajuster l'en-tête du règlement de la zone Ui.

Ce projet de modification ne modifie pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU en vigueur.

Monsieur Claude Aurias précise qu'il s'agit de faciliter la reprise de l'ancienne cave viticole en créant une zone où l'artisanat et les commerces seront possibles à installer.

Le Conseil :
- valide les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée comprenant l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme
- précise qu'à l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au conseil communautaire et soumettra le projet de modification simplifiée n°3 de la commune de LORIOL-SUR-DRÔME à sa délibération pour approbation.
- précise que le Président de la Communauté de communes est chargé de la mise en œuvre des modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée telles qu'elles sont fixées ci-dessus.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la CCVD ainsi qu'en mairie de LORIOL sur DRÔME durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Point 2 **Aide à la création de logements locatifs publics (action 5 du PLH) : Opérations éligibles en 2020**

Madame Catherine Jacquot rappelle que le PLH de la Communauté de Communes du Val de Drôme a été approuvé définitivement par le Conseil Communautaire du 16 octobre 2012.

Dans ce cadre, des objectifs quantitatifs de production nouvelle et en particulier de logements locatifs sociaux ont été validés commune par commune avec les orientations du PLH.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, une aide à la création de logements locatifs sociaux publics a été instaurée, par délibération du Conseil communautaire du 16 octobre 2012.

Elle précise également que le PLH est en cours d'actualisation, pour être reconduit sur la période 2022-2028

Aides à destination des Bailleurs Publics, Programmation HLM 2020 :

- Demande de subventions reçues pour l'année 2020 :

| Commune | Opérateur | PLUS | PLAI | TOTAL |
|---------------------------------------|--------------------|------|------|--------------|
| ALLEX Domaine Alésia | Habitat Dauphinois | 5 | 3 | 8 logements |
| ALLEX Lot.Couspeau | Habitat Dauphinois | 4 | 2 | 6 logements |
| GRANE La Tourrache 2 ^{ème} T | DAH | 13 | 9 | 22 logements |

| | | | | | |
|----------------------------|-----|--------------------|----|---|---------------------|
| LIVRON Renoncées | Les | Habitat Dauphinois | 10 | 5 | 15 logements |
| TOTAL | | | | | 51 logements |

- Attribution de la subvention de la CCVD pour programmation 2020 :

Il est proposé au Conseil Communautaire de répondre favorablement à l'ensemble des demandes de subventions effectuées par les bailleurs suivants en 2020 :

| 2020 éligibles | Opérations | Subvention accordée | CCVD | Opérateur concerné | Nombre logements créés |
|----------------------------------------------|------------|---------------------|------|--------------------|------------------------|
| ALLEX Domaine Alésia | | 11 000 € | | Habitat Dauphinois | 8 logements |
| ALLEX Lot.Couspeau | | 8 000 € | | Habitat Dauphinois | 6 logements |
| GRANE La Tourrache 2 ^{ème} T | | 31 000 € | | DAH | 22 logements |
| LIVRON Renoncées | Les | 20 000 € | | Habitat Dauphinois | 15 logements |
| TOTAL | | 70 000 € | | | |

Rappel : la CCVD accorde 1 000 € par logement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 2 000 € par PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)

- Récapitulatif de la subvention attribuée en 2020 par opérateur :

Habitat Dauphinois : 39 000 €
DAH : 31 000 €

Le Conseil :

- Approuve l'ensemble des demandes de subventions effectuées par les bailleurs sociaux, pour la programmation HLM 2020, comme éligible à l'aide de la CCVD
- Attribue pour 2020, une subvention CCVD de 39 000 € pour Habitat Dauphinois, 31 000 € pour DAH, pour la création de 51 logements locatifs sociaux publics pour l'année 2020
- Précise que les crédits sont inscrits au BP de l'année en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Madame Catherine Jacquot donne un bilan des aides accordées pour la création de logements locatifs sociaux publics depuis 2012, dans le cadre de l'aide à la pierre :

| Subventions attribuées par Bailleurs de 2012 à 2020 | | |
|-----------------------------------------------------|------------------|-------------|
| | Subvention | Nbre logts |
| DAH | 290 000 € | 204 |
| Habitat Dauphinois | 55 000 € | 41 |
| SoliHA | 36 000 € | 18 |
| ADIS | 30 000 € | 24 |
| SDH | 10 000 € | 8 |
| TOTAL | 421 000 € | 295* |

| Subventions attribuées par communes de 2012 à 2020 | | |
|----------------------------------------------------|------------|---------------------|
| | Subvention | Nombre de logements |
| ALLEX | 54 000 € | 46 |
| DIVAJEU | 10 000 € | 8 |
| EURRE | 23 000 € | 6 |
| GRANE | 73 000 € | 55 |
| LORIOU | 138 000 € | 88 |

| | | |
|-----------------|-----------|------|
| LIVRON | 102 000 € | 76 |
| MIRMANDE | 5 000 € | 4 |
| ROCHE sur GRANE | 4 000 € | 4 |
| SAOU | 12 000 € | 9 |
| TOTAL | 421 000 € | 295* |

*Dont 30 logements rénovés par DAH dans le quartier de la Maladière à Loriol

Monsieur Jean Serret souligne que ce fonds voté et renouvelé par les conseils communautaires précédents permet l'obtention de prêts aidés de l'Etat, d'où l'importance de participer aux commissions d'attribution pour défendre les dossiers.

Madame Catherine Jacquot précise que l'Etat accorde facilement les prêts PLAI, dans un objectif de soutien au logement social.

II – RESSOURCES

Point 3 Commissions de la CCVD : composition

Monsieur Jean Serret rappelle que, selon l'article L2121-22, le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le président, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

L'EPCI peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine (art. L 5211-40-1 du CGCT).

Lors du conseil du 27/10/20, la liste des commissions nécessaires à l'aide à la décision des différentes missions et actions de la CCVD a été entérinée.

Le Président avait alors proposé de ne pas arrêter la composition définitive de ces commissions afin de laisser la possibilité aux nouveaux élus de Suze de pouvoir les intégrer (élections les 10 et 17 janvier).

A ce jour, les commissions sont composées des élus suivants (Monsieur Jean Serret, Président, étant membre de droit) :

Environnement / transition :

| | | | |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| CASTON Jocelyne | ALLEX | CASANOVA Georges | LIVRON/DROME |
| GOLDIN François | BEAUFORT/GERVANNE | CHABERT Christian | LIVRON/DROME |
| <i>WATINE Juliette</i> | <i>BEAUFORT/GERVANNE</i> | DAVID Marion | LORIOLE/DROME |
| <i>ARDOUVIN Dominique</i> | <i>CHABRILLAN</i> | <i>PETIT Armand</i> | <i>MONTCLAR/GERVANNE</i> |
| SEILER Myriam | CHABRILLAN | SAYN Laurent | MONTCLAR/GERVANNE |
| CHAREYRON Gilbert | CLIOUSCLAT | BOUVIER Jean Marc | MONTOISON |
| PADEE Nathalie | COBONNE | DESHAYES Laurent | MORNANS |
| GRANJON Hubert | EURRE | COZON Eric | PLAN DE BAIX |
| MARTIN Béatrice | GIGORS ET LOZERON | GILLES Daniel | SAOU |
| MATT Patrick | GIGORS ET LOZERON | VITEAU Sébastien | SOYANS |
| ARNAUD Robert | GRANE | BONNASSIEUX Sylvie | SUZE |
| MARION Christine | GRANE | FOURQUIN Sophie | SUZE |
| ROLLET Frédéric | GRANE | | |

Habitat / Urbanisme :

| | | | |
|-------------------------|--------------------|-------------------------------|-------------------|
| CHAGNON J-Michel | ALLEX | CHAVE Philippe | LIVRON/DROME |
| CROZIER Gérard | ALLEX | DAVID Marion | LORIOLO/DROME |
| CARRERES Bernard | AMBONIL | JACQUOT Catherine | LORIOLO/DROME |
| DELCOURT Ken | AUTICHAMP | FAVREAU Frédéric | MIRMANDE |
| LAURENT Dominique | BEAUFORT/GERVANN E | IBARRA Florence | MIRMANDE |
| LELIEVRE Bruno | BEAUFORT/GERVANN E | PETIT Armand | MONTCLAR/G |
| SEILER Myriam | CHABRILLAN | SAYN Laurent | MONTCLAR/G |
| VALLON Cyrille | CHABRILLAN | SYLVESTRE Hélène | MONTCLAR/G |
| CHAREYRON Gilbert | CLIOUSCLAT | SYLVESTRE Rudy | MONTCLAR/G |
| RIBIERE Philippe | COBONNE | GRANGEON Solange | MONTOISON |
| ESTEOULLE René | DIVAJEU | DESHAYES Laurent | MORNANS |
| PATONNIER M-Thérèse | EURRE | RODRIGUEZ Jeanne | PLAN DE BAIX |
| MOREL Loïc | FELINES/RIMANDOULE | PERRIN Marc | SAOU |
| DAGA Michel | FRANCILLON | LAGRANGE Christine | SOYANS |
| GAUDET Jean Michel | FRANCILLON | MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève | SOYANS |
| MARTIN Robert | GIGORS ET LOZERON | CHAPELLE Dominique | SUZE |
| PERRET Marion | GIGORS ET LOZERON | DRIAY Bélangère | SUZE |
| HAILET DE LONGPRE Laure | GRANE | FOURQUIN Sophie | SUZE |
| BOUTARIN Pierre | LA REPARA AURIPLES | GAUTHIER Marielle | SUZE |
| GOUNON Chantal | LA ROCHE/GRANE | BAUDE Stéphane | VAUNAVEYS LA ROC. |
| BOUCHET Jean Luc | LE POET CELARD | MAUREL Gisèle | VAUNAVEYS LA ROC. |
| BILBOT Evelyne | LIVRON/DROME | | |

Jeunesse :

| | | | |
|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| RENAUD Sulian | ALLEX | LAMBERT Christiane | LIVRON/DROME |
| VACHON Sylvie | ALLEX | MANTONNIER Laurent | LIVRON/DROME |
| WATBLED-AJMI Semya | ALLEX | MANTONNIER Nathalie | LIVRON/DROME |
| BONNETON Ingrid | BEAUFORT/G | VIALLOAN Anne-Lise | LIVRON/DROME |
| DESBRUN Pascale | CHABRILLAN | CHANAL Katia | LORIOLO/DROME |
| GRESSE Christian | DIVAJEU | FALLIGAN Claude | LORIOLO/DROME |
| BARTHELEMY Karine | EURRE | DUBOIS Laurence | MONTCLAR/GERVANN E |
| ARNAUD Robert | GRANE | VASSEUR Priscilla | MONTCLAR/GERVANN E |
| BRIZARD Cynthia | GRANE | DESHAYES Laurent | MORNANS |
| JOLY Laurence | GRANE | STOLL Céline | SAOU |
| RASPAIL Thibault | GRANE | DRIAY Bélangère | SUZE |
| XATARD Jean Paul | GRANE | D'HEROUVILLE Claude | VAUNAVEYS LA ROC. |
| OLLIVIER M- Thérèse | LA REPARA AURIPLES | | |

Déchets :

| | | | |
|-------------------|------------|-------------------|---------------|
| CASTON Jocelyne | ALLEX | DAMBRINE Francine | LIVRON/DROME |
| DUBOIS Christel | ALLEX | JAVELAS Thierry | LIVRON/DROME |
| BARNIER Danielle | CHABRILLAN | DAVID Marion | LORIOLO/DROME |
| CHAREYRON Gilbert | CLIOUSCLAT | PEYRET Jean Marc | LORIOLO/DROME |
| CHALEAT Régine | EURRE | RIOU Jérémy | LORIOLO/DROME |

| | | | |
|-------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| FILZ Roland | EYGLUY ESCOULIN | SYLVESTRE H       | MONTCLAR/G |
| OTTOGALLI Karine | EYGLUY ESCOULIN | <i>BERARD Dominique</i> | <i>MONTOISON</i> |
| MOREL Lo  c | FELINES/RIMANDOULE | RODRIGUEZ Jeanne | PLAN DE BAIX |
| ARNAUD Robert | GRANE | DISCHERT Francis | SAOU |
| MARION Christine | GRANE | <i>GAFFIOT Frank</i> | <i>SAOU</i> |
| OLLIVIER M- Th  r     | LA REPARA AURIPLES | BREYNAT Philippe | VAUNAVEYS LA ROCH. |
| BOUCHET Jean Luc | LE POET CELARD | CHAREYRE Thibaud | VAUNAVEYS LA ROCH. |
| CHABERT Christian | LIVRON/DROME | | |

Economie :

| | | | |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|---------------|
| MILHE DE SAINT VICTOR Fran  ois | ALLEX | VILLIOT Dan | LIVRON/DROME |
| ARDOUVIN Dominique | CHABRILLAN | GREMAUD Camille | LORIOLE/DROME |
| CHAMBON Alain | CHABRILLAN | MACLIN Benoit | MIRMANDE |
| GILLE R  mi | EURRE | BOUVIER Jean Marc | MONTOISON |
| ARNAUD Robert | GRANE | CORDARO Delphine | MONTOISON |
| HAILET DE LONGPRE Laure | GRANE | DISCHERT Francis | SAOU |
| CAILLET Christian | LA REPARA AURIPLES | BONNASSIEUX Sylvie | SUZE |
| FAYARD Francis | LIVRON/DROME | FOURQUIN Sophie | SUZE |
| MANTONNIER Laurent | LIVRON/DROME | | |

Culture :

| | | | |
|-------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| QUAIRE Louis | ALLEX | DUPLAN Christelle | LA REPARA AURIPLES |
| WATBLED-AJMI Semya | ALLEX | DAMBRINE Francine | LIVRON/DROME |
| MOULARD-DELHAYE Estelle | AUTICHAMP | JAVELAS Thierry | LIVRON/DROME |
| GAGNIER G  rard | BEAUFORT/GERVANNE | LAMBERT Christiane | LIVRON/DROME |
| DESBRUN Pascale | CHABRILLAN | MANTONNIER Laurent | LIVRON/DROME |
| VALLON Cyrille | CHABRILLAN | FALLIGAN Claude | LORIOLE/DROME |
| VALKONEN Anni | COBONNE | GAUCHER Marie Jos  e | LORIOLE/DROME |
| HANAFI Djamila | EURRE | JAUBERT Isabelle | LORIOLE/DROME |
| BRUNIAU S  verine | GIGORS ET LOZERON | VOLLE Jean Luc | MIRMANDE |
| BRETON GENTE B  atrice | GRANE | GAFFIOT Frank | SAOU |
| ESTRANGIN Marc | GRANE | LANTHEAUME No  lle | SUZE |
| DUROUX Yves | LA REPARA AURIPLES | MANDAROUX Marie | VAUNAVEYS LA ROCH. |

Mobilit  s :

| | | | |
|-------------------------|--------------------|---------------------------|---------------------|
| AUBRET Laurent | ALLEX | FAURE Jean-Fran  ois | LIVRON/DROME |
| SEMELET Camille | BEAUFORT/GERVANNE | VIALLOAN Anne-Lise | LIVRON/DROME |
| BOURDELIN Sonia | CHABRILLAN | DAVID Marion | LORIOLE/DROME |
| LIOTARD Brice | CHABRILLAN | MACLIN Benoit | MIRMANDE |
| ARNAUD Robert | GRANE | DUBOIS Laurence | MONTCLAR/G |
| HAILET DE LONGPRE Laure | GRANE | SYLVESTRE H       | MONTCLAR/G |
| MARION Christine | GRANE | GILLES Daniel | SAOU |
| DUROUX Yves | LA REPARA AURIPLES | DRIAY B  rang  re | SUZE |

MSAP / Mutualisation / Services publics

| | | | |
|-----------------------|-------------------|----------------------------------|---------------|
| GAGNIER Gérard | BEAUFORT/G | FAYARD Francis | LIVRON/DROME |
| FILZ Roland | EYGLUY ESCOULIN | JACQUOT Catherine | LORIOLE/DROME |
| OTTOGALLI Karine | EYGLUY ESCOULIN | VIGUIER David | LORIOLE/DROME |
| MATT Patrick | GIGORS ET LOZERON | VASSEUR Priscilla | MONTCLAR/G |
| ARNAUD Robert | GRANE | MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève | SOYANS |
| MARION Christine | GRANE | FOURQUIN Sophie | SUZE |
| BERNARD Evelyne | LIVRON/DROME | | |

Petite enfance :

| | | | |
|------------------------------|--------------------|----------------------------------|-----------------------|
| BESSON Emilie | ALLEX | GEAY Marie-Christine | LIVRON/DROME |
| ROUBY Rodrigue | ALLEX | LAMBERT Christiane | LIVRON/DROME |
| BONNETON Ingrid | BEAUFORT/G | PLANET Fabien | LIVRON/DROME |
| GUERIN Isabelle | CHABRILLAN | AURIAS Claude | LORIOLE/DROME |
| LIOTARD Francois | CHABRILLAN | CHANAL Katia | LORIOLE/DROME |
| ARNAUD Robert | GRANE | ROSSI Anne | SAOU |
| NICOLAS TESTARD Stéphanie | GRANE | MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève | SOYANS |
| OLLIVIER M- Thérèse | LA REPARA AURIPLES | FREYSSIN Florence | VAUNAVEYS LA ROCH. |
| BERNARD Evelyne | LIVRON/DROME | | |

Agriculture / Alimentation / Irrigation :

| | | | |
|-----------------------------------|---------------------------|----------------------|-----------------------|
| CROZIER Gérard | ALLEX | JAVELAS Thierry | LIVRON/DROME |
| MILHE DE SAINT VICTOR François | ALLEX | CHAPUIS Charly | LORIOLE/DROME |
| DELCOURT Ken | AUTICHAMP | BESSON Jean Francois | MIRMANDE |
| LATTARD Denis | AUTICHAMP | PETIT Armand | MONTCLAR/G |
| MALET Olivier | BEAUFORT/GERVANNE | SAYN Laurent | MONTCLAR/G |
| BARNIER Danielle | CHABRILLAN | BOUVIER Jean Marc | MONTOISON |
| BLANC Ludwig | CHABRILLAN | VIEUX Pierre | PLAN DE BAIX |
| GASCOIN Manuel | COBONNE | GILLES Daniel | SAOU |
| RAILLON Thierry | COBONNE | FRAUD Anais | SOYANS |
| CHALEAT Régine | EURRE | LAGRANGE Christine | SOYANS |
| GARAYT David | GIGORS ET LOZERON | LOMBARD Fabien | SUZE |
| LONGEOT Jean | GRANE | ROLLAND Eric | SUZE |
| CAILLET Christian | LA REPARA AURIPLES | GASQUET Nathalie | VAUNAVEYS LA ROCH. |
| CHABERT Christian | LIVRON/DROME | RAILLON Frédéric | VAUNAVEYS LA ROCH. |

Rivières :

| | | | |
|------------------------|--------------|----------------------------------|-----------------------|
| CROZIER Gérard | ALLEX | FAURE Jean-François | LIVRON/DROME |
| DELCOURT Ken | AUTICHAMP | LAMBERT Christiane | LIVRON/DROME |
| NOHARET Rémi | CHABRILLAN | LESPETS Pierre | LORIOLE/DROME |
| ESTEOULLE René | DIVAJEU | ANDEOL Jean Pierre | MONTCLAR/G |
| GRESSE Christian | DIVAJEU | PETIT Armand | MONTCLAR/G |
| PIERAGOSTINI Claude | EURRE | VIRET Régis | SAOU |
| ESTRANGIN Marc | GRANE | MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève | SOYANS |
| ROLLET Frédéric | GRANE | BREYNAT Philippe | VAUNAVEYS LA ROCH. |
| CHAVE Philippe | LIVRON/DROME | | |

Finances :

| | | | |
|----------------------|--------------------|-------------------------------|---------------|
| CROZIER Gérard | ALLEX | VIALON Anne-Lise | LIVRON/DROME |
| GAGNIER Gérard | BEAUFORT/GERVANNE | AURIAS Claude | LORIOLE/DROME |
| PONCE Stéphanie | CHABRILLAN | JACQUOT Catherine | LORIOLE/DROME |
| MOREL Loïc | FELINES/RIMANDOULE | MACLIN Benoit | MIRMANDE |
| ARNAUD Robert | GRANE | BOUVIER Jean Marc | MONTOISON |
| MARION Christine | GRANE | POURRET Gilbert | OMBLEZE |
| CAILLET Christian | LA REPARA AURIPLES | COTTON Daniel | PLAN DE BAIX |
| FAURE Jean-François | LIVRON/DROME | GAFFIOT Frank | SAOU |
| FAYARD Francis | LIVRON/DROME | MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève | SOYANS |
| MANTONNIER Laurent | LIVRON/DROME | KOOLEN Ad | SUZE |
| MANTONNIER Nathalie | LIVRON/DROME | | |

Le Président rappelle que les commissions proposent et que le conseil décide.

Le Conseil acte la composition des commissions telle que ci-dessus

Point 4 Pacte de gouvernance : adoption

Monsieur le Président rappelle que la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes. Ses modalités sont prévues dans l'article L. 5211-11-2 du CGCT.

Le pacte règle le fonctionnement entre les communes et la communauté.

Un débat et une délibération sur l'élaboration de ce pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes s'est tenue lors du conseil communautaire du 25/08/2020.

Le contenu de ce pacte de gouvernance est assez ouvert, l'article L. 5211-11-2 du CGCT donnant des exemples de ce qu'il peut prévoir :

- les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 (les décisions de l'EPCI-FP dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres) ;
- les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- la création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- la création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le projet de pacte a été transmis aux communes membres afin qu'elles puissent se prononcer sur ce pacte dans un délai de deux mois, la communauté de communes devant l'adopter pour le 28 mars 2021 au plus tard.

Suite à ces retours, les communes de Ambonil, Autichamp, Beaufort, Chabrillan, Cliousclat, Cobonne, Divajeu, Eygluy-Escoulin, Félines, Francillon, Grâne, La Roche/Grâne, La Répara Auriples, Le Poët Célard, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Mirmande, Montclar, Montoisson, Omblèze, Soyans, Vaunaveys la Rochette ont émis un avis favorable au projet de pacte de gouvernance.

Les communes de Gigors et Lozeron, Mornans, Saoû et de Suze ont fait part de leurs remarques, demandant à rajouter ou modifier des éléments dans les articles.

| Les instances règlementaires | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>ARTICLE 2 : LE PRESIDENT : Le président établit l'ordre du jour du conseil communautaire Le président établit l'ordre du jour du conseil communautaire en s'assurant de la priorisation des points au regard de leur importance ; au besoin, l'ordre du jour peut être restreint à un seul point (vote du budget, débat d'orientation budgétaire, ...). Le président établit l'ordre du jour du conseil communautaire</p> | <p>Indiqué dans le CGCT : article L.5211-1 du CGCT qui renvoie aux articles L.2121-9 à L.2121-12 concernant le conseil municipal</p> <p>proposition d'ajout : Conformément à l'article L5211-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales), le Président établit l'ordre du jour du conseil communautaire, en veillant à la priorisation des points au regard de leur importance.</p> |
| <p>ARTICLE 4 : LE COMITE EXECUTIF : ... du Vice-Président et des conseillers délégués</p> | <p>Des Vice-Présidents (et non « du »)</p> |
| <p>ARTICLE 5 : LE BUREAU COMMUNAUTAIRE : Mettre à jour : « par délibération en date du 15/7/20, ... »</p> | <p>Pas de mise à jour après le conseil du 26/1 : le bureau reste composé de 32 membres.</p> |
| <p>ARTICLE 7 : CONFERENCE DES MAIRES La conférence des maires se réunit à minima 1 fois par an. Il est demandé de préciser un minima d'une réunion par an</p> | <p>proposition d'ajout : La conférence des maires se réunit à minima une fois par an</p> |
| <p>ARTICLE 8 : LES COMMISSIONS CONSULTATIVES A — Commissions permanentes <i>« Un mécanisme de remplacement permet au maire de désigner, dans le respect du principe de proportionnalité, un autre conseiller municipal pour participer aux travaux de la commission »</i> Ce conseiller municipal est investi du pouvoir de vote en remplacement de celui du maire remplacé C — Groupes de suivi des délégations Ajouter : <u>sont concernés</u> les délégués à ces syndicats et leurs suppléants D — Commissions spéciales : conférences territoriales ... <u>Composition</u> Combien de conseillers ? <u>Rôle</u> Bassin au lieu de communauté de communes (créer un lien ...) Bassin au lieu de territoire (... sur leur territoire ...)</p> | <p>proposition d'ajout : Un mécanisme de remplacement permet au maire de désigner, dans le respect du principe de proportionnalité, un autre conseiller municipal pour participer aux travaux de la commission, disposant des mêmes pouvoirs</p> <p>Pas de limitation</p> <p>Laisser « Communauté de Communes » : pour marquer le lien entre communes et CC Modifier : bassin au lieu de territoire</p> |
| <p>ARTICLE 9 : MUTUALISATION DES SERVICES <i>« Cette mutualisation de moyens se matérialise par le biais d'une convention avec tarif horaire qui dépend du grade de l'agent ».</i> Elle définit également le système de pilotage et le donneur d'ordre de l'agent mis à disposition 2ème paragraphe. Dans la convention, il est demandé qu'en plus des conditions tarifaires, soient définis le système de pilotage et le donneur d'ordre de l'agent mis à disposition.</p> | <p>proposition d'ajout : Dans le cadre de la mise à disposition, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle de la structure qui l'accueille.</p> |

| La Gouvernance - ARTICLE 3 : Pacte financier communes / intercommunalité | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>2-Répartition du produit de la taxe foncière et de la taxe d'aménagement des parcs d'activités communautaires.</p> <p>« Il a donc été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2017 que les communes s'engagent à procéder au reversement au profit de la CCVD de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittée par les entreprises implantées sur les futurs parcs d'activités selon les conditions suivantes via une convention avec chaque commune concernée ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit la délibération du 12/07/2017 porte également sur la taxe d'aménagement, alors il convient de rajouter « <i>et de la taxe d'aménagement</i> » : - soit la délibération du 12/07/2017 ne porte que sur la taxe foncière, alors il convient de supprimer le paragraphe suivant : « <i>50 % de la part communale de la taxe d'aménagement instituée en vertu de l'article L. 331-2 1° du code de l'urbanisme</i> » <p>« Accord financier sur les parcs d'activités existants ... »</p> <p>Mettre une date butoir et identifier les parcs concernés</p> | <p>proposition d'ajout : Et de la taxe d'aménagement</p> <p>Négociations en cours (pas de date) Parcs : statuts et intérêt communautaire</p> |
| <p>3-DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)</p> <p>Afin de respecter les conventions antérieures, nous demandons de rajouter aux 3 objectifs déjà présentés : - <i>Prolongation de la « subvention de vie locale » pour la commune de SAOU</i></p> <p>A défaut, il peut être annulé les 3 situations mentionnées dans ce paragraphe et simplement appliquer la règle commune à tous afin de revenir à un fonctionnement ordinaire.</p> | <p>La subvention vie locale avait été validée pour 3 ans de 2018 à 2020. (délibération n° 7 du 26-6-2018)</p> <p>Elle a donc pris fin après l'exercice 2020</p> |
| <p>4-Reversement de l'IFER</p> <p>« Pour les projets à venir, c'est la répartition prévue par la loi qui s'appliquera à savoir 30% pour le département, 20% pour la commune et 30% pour la communauté de communes »</p> <p>il manque 20% dans le total — à rectifier.</p> | <p>Modification : 50 % pour la communauté de communes</p> |
| <p>MODIFICATION DU PACTE (observation de la commune de Mornans)</p> | <p>proposition d'ajout : Le pacte de gouvernance peut être modifié à la demande de la moitié au moins des membres du Conseil.</p> |

Après débat, les observations suivantes sont intégrées :

Les instances règlementaires :

- Article 2 : le Président

Ajout :

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales), le Président établit l'ordre du jour du conseil communautaire, en veillant à la priorisation des points au regard de leur importance

- Article 4 : le comité exécutif

Modification :

Des Vice-Présidents (et non « du »)

- Article 7 : Conférence des Maires

Ajout :

La conférence des maires se réunit a minima une fois par an

- Article 8 : Les commissions consultatives
A — Commissions permanentes

Ajout :

Un mécanisme de remplacement permet au maire de désigner, dans le respect du principe de proportionnalité, un autre conseiller municipal pour participer aux travaux de la commission, disposant des mêmes pouvoirs.

D — Commissions spéciales : conférences territoriales ... Rôle

Modification :

Créer du lien entre les communes d'un même bassin (au lieu de secteur)
Elles débattent des problématiques présentes sur leur bassin respectif ... (au lieu de territoire)

- Article 9 : Mutualisation des services

Ajout :

Dans le cadre de la mise à disposition, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle de la structure qui l'accueille.

La gouvernance :

- Article 3 : Pacte financier communes / intercommunalité
2-Répartition du produit de la taxe foncière et de la taxe d'aménagement des parcs d'activités communautaires.

Ajout :

Il a donc été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2017 que les communes s'engagent à procéder au reversement au profit de la CCVD de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et de la taxe d'aménagement acquittées par les entreprises implantées sur les futurs parcs d'activités selon les conditions suivantes via une convention avec chaque commune concernée.

- 4 - Reversement de l'IFER

Modification

Pour les projets à venir, c'est la répartition prévue par la loi qui s'appliquera à savoir 30% pour le département, 20% pour la commune et 50% pour la communauté de communes »

- Ajout d'un Article 4 : Modification du pacte de gouvernance

Le pacte de gouvernance peut être modifié à la demande de la moitié au moins des membres du Conseil.

Le pacte de gouvernance, ainsi modifié, sera transmis aux communes.

Le Conseil :

***- adopte le pacte de gouvernance tel que présenté pour le mandat 2020/2026
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Point 5 Fibre optique : approbation de l'avenant à la convention financière CCVD / ADN

Monsieur Laurent Mantonier rappelle que la CCVD a fait le choix d'adhérer à ADN pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire et de se substituer à ses communes.

Il rappelle que le conseil communautaire du 8/25-02-2020 a délibéré sur une proposition de lissage annualisé sur les années 2020 à 2024.

Par courrier du 26 janvier dernier, Madame Nathalie Zammit-Helmer, Présidente d'ADN, fait part de la décision du conseil syndical d'une possibilité de lissage du versement de la participation financière des EPCI sur 5 exercices, de 2021 à 2025.

Ce réajustement a été rendu nécessaire d'une part, du fait du retard sur le calendrier initial de déploiement et d'autre part, du fait de la crise sanitaire COVID.

La proposition d'avenant à la convention initiale est la suivante :

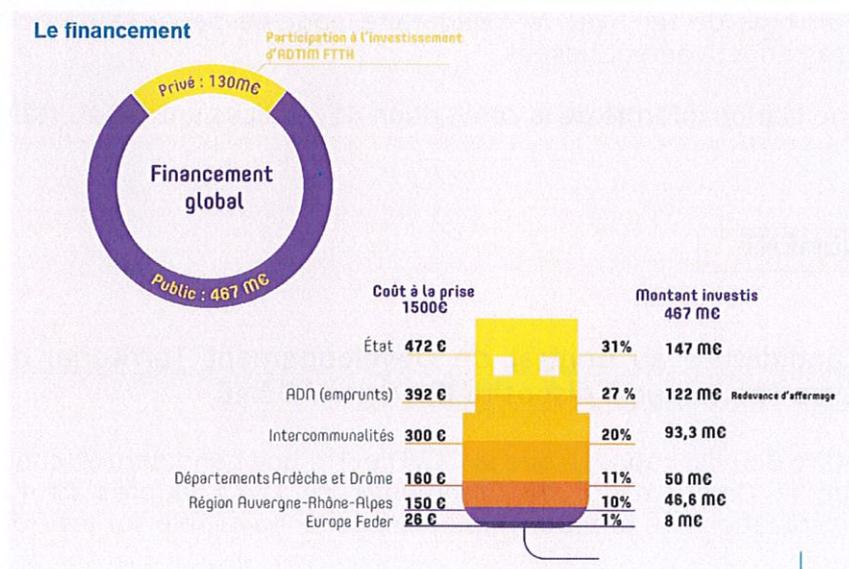
- réactualisation de la volumétrie prévisionnelle du nombre de lignes FTTH à déployer, conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention financière
- nouvelle hypothèse de financement permettant :
 - o soit un engagement global avec financement en une fois pour le solde du déploiement
 - o soit un financement sur la base d'un lissage annualisé
- Echancier prévisionnel des prises à réaliser sur la CCVD

| Année de lancement des études | Nb de prises | Participation attendue selon hypothèse de financement à l'année de réalisation (en €) | Titre(s) déjà émis par le Syndicat ADN sur la période 2016-2020 (en €) |
|-------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| 2016 | 1 000 | 300 000 | 300 000 |
| 2017 | 1 300 | 390 000 | 390 000 |
| 2018 | 0 | 0 | 0 |
| 2019 | 1 700 | 510 000 | 879 000 |
| 2020 | 1 400 | 420 000 | 651 000 |

| | | | Reste à payer (Hypothèse de financement en une fois pour le solde du déploiement) | Participation attendue sur le reste à payer selon hypothèse de financement sur la base d'un lissage annualisé (en €) |
|--------------|---------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2021 | 6 900 | 2 070 000 | 2 745 000 | 549 000 |
| 2022 | 4 250 | 1 275 000 | | 549 000 |
| 2023 | 0 | 0 | | 549 000 |
| 2024 | 0 | 0 | | 549 000 |
| 2025 | 0 | 0 | | 549 000 |
| Total | 16 550 | 4 965 000 | 2 745 000 | |

Le conseiller délégué propose de choisir de financer la participation de la communauté de communes selon un lissage annualisé sur 5 ans, de 2021 à 2025, à hauteur de 549 000 € chaque année.

A l'aide d'une diapo, il présente le coût d'une prise et son financement.



L'avenant proposé sera applicable dès sa signature par les parties. Il annule et remplace l'avenant signé par délibération du 8/25-2-2020.

Suite à une question de Madame Christine Marion sur l'année blanche 2018, Monsieur Jean Serret explique que le syndicat a pris du retard du fait d'annulation de marchés publics, de formations nécessaires de personnels.

Tout a été reporté sur les années suivantes (volume de 59 000 prises reporté en 2019 et 2020).

Un des problèmes pour le déploiement est le passage dans les bois où le câblage n'est pas réalisé correctement.

Le Conseil :

- *Approuve l'exposé du Président*
- *Décide d'opter pour un financement sur la base d'un lissage annualisé sur 5 ans, de 2021 à 2025, à hauteur de 549 000 € chaque année*
- *Autorise le Président à signer l'avenant à la convention financière entre la CCVD et ADN selon les modifications rappelées ci-dessus*
- *Précise que les crédits sont inscrits au BP en cours*
- *autorise le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Monsieur Jean Marc Peyret réitère les nombreux problèmes rencontrés avec Orange pour l'accès internet ou simplement la téléphonie filaire : pas de réparation des lignes cuivre, ...

Monsieur Jean Serret rappelle l'action menée par Madame Célie de Lavergne, députée de la 3^{ème} circonscription, qui a dénoncé fortement les problèmes rencontrés par les populations rurales, au niveau national.

Des réunions régulières, qu'il faut maintenir, se tiennent avec les opérateurs.

Monsieur Francis Fayard demandant s'il est possible de rencontrer en conseil communautaire un représentant d'Orange, Madame Christine Marion répond qu'il faut solliciter le représentant en lien avec les collectivités locales.

Suite à l'intervention de la députée, Orange doit déployer 200 personnes dans les départements dont la Drôme pour effectuer les réparations de câbles à terre, ... L'engagement a été pris et il faut veiller à ce qu'il soit tenu.

Monsieur Francis Fayard souhaite que cette personne intervienne en conseil pour un échange sur les problèmes rencontrés par les communes, relayés par les habitants : réparations « provisoires qui durent », attentes longues de reconnexion, ... Il exprime un « ras le bol » général.

Monsieur Claude Aurias a le sentiment que la fibre étant prioritaire, les lignes cuivre sont mises de côté. L'horizon de raccordement pour tous est 2025 : espérons. Le conseil régional mène un bras de fer avec le délégataire pour ne payer la participation qu'en fonction des prises effectivement posées.

Madame Christine Marion informe de la convention de services universels (téléphonie fixe) en suspens.

III – ENVIRONNEMENT

Point 6 Candidature au Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques, dispositif financier ADEME

Monsieur Jean-Marc Bouvier rappelle que la CCVD porte une candidature, conjointe avec la CCCPS ainsi que la Communauté de Communes du Diois, auprès de l'ADEME pour développer les installations de production de chaleur renouvelable sur les trois territoires.

Principe du dispositif :

- Délégation d'une enveloppe de Fonds CHALEUR sur un territoire donné (petits projets de chaufferies non éligibles par ailleurs) ; les 3 EPCI de la vallée seraient favorables (+ 50 000 hab)
- Aide au développement de projets de production d'énergie renouvelable thermique

- Objectif : production de 1.7 à 2.9 GWh/an d'ici 3 ans : l'atteinte de cet objectif conditionnera la reconduction du contrat et l'obtention de la part variable de subvention de l'ADEME
- Portage administratif par la CCVD qui serait l'interlocuteur unique auprès de l'ADEME

Pilotage du projet :

- Deux instances existantes :
 - o COTECH → 1 fois par mois, réunion de l'ensemble des techniciens de Biovallée énergie
 - o COTEX → 1 fois tous les 2 mois, réunion des Vice-Présidents à l'énergie et des techniciens de Biovallée énergie

Les missions :

- Gestion administrative
- Gestion du fonds CHALEUR
- Prospection et communication
- Accompagnement du porteur de projets

Pour aider le territoire à animer le dispositif, une enveloppe d'aide à l'animation (différente de l'enveloppe d'aide aux investissements et aux études déléguée par l'ADEME) est versée à la collectivité porteuse du contrat. Cette enveloppe est divisée en deux parts :

- Une part fixe d'une hauteur de 75 000 €, versée en fin d'année 1 et d'année 2 du contrat
- Une part variable d'une hauteur de 75 000 €, versée en fin d'année 3 proportionnellement à l'atteinte des objectifs fixés lors de la signature du contrat, avec un minimum à atteindre de 60 % des objectifs.
- Un bonus de 25 000 € pourra également être versé à la collectivité en fonction de l'atteinte des objectifs bonus choisis lors de la signature du contrat (projets citoyens, production électrique renouvelable, rénovation énergétique)

L'objectif fixé par l'ADEME est une production de 50 kWh/an par habitant à la fin des trois années de contrat ; soit une production de 2.9 GWh/an à la fin du contrat.

Monsieur Marc Estrangin demande si des projections de production d'énergie ont été faites afin de vérifier si elles correspondent au potentiel des massifs forestiers.

Madame Constance Le Lay répond, qu'à la demande de l'ADEME, une étude a été faite. Elle conditionne la candidature du territoire au COT.

Le Conseil :

- *Présente une candidature auprès de l'ADEME pour un Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques*
- *Sollicite l'ADEME pour une subvention à hauteur de 75 000 € + 100 000€ de bonus (part variable 75 000 € + bonus 25 000 €)*
- *Autorise le Président à signer le contrat à venir avec l'ADEME*
- *Dit que les crédits sont inscrits au budget*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à la l'exécution de la présente délibération.*

Point 7 Candidature LEADER : animation d'une stratégie forestière et mise en place d'une filière bois énergie locale

Monsieur Jean-Marc Bouvier rappelle que la CCVD et la 3CPS travaillent conjointement sur la thématique forestière. Les 2 établissements ont identifié une stratégie forestière et la mise en place d'une filière bois énergie locale.

Afin d'animer cette stratégie et la mise en place de cette filière bois, la CCVD va candidater auprès du comité de programmation LEADER dans le cadre de la fiche action 2.1 : « Adopter de nouvelles pratiques agricoles et sylvicoles intégrant la transition écologique. ».

L'objet de la candidature porte sur l'élaboration et l'animation d'une stratégie forestière adaptée aux enjeux et aux besoins du territoire pour permettre, à terme, de répondre de manière durable à une partie des besoins énergétiques du territoire en matière de production de chaleur renouvelable (ici le bois énergie), tout en s'assurant de la prise en compte des autres enjeux forestiers.

Monsieur Jean Marc Bouvier redonne l'historique du travail sur la forêt :

- 2009-2015 : Grand Projet Rhône Alpes
- 2012 : projet stratégique agricole et de développement rural
- 2013 : territoire à énergie positive avec la création de la SEM V2D en 2014 (création de richesses liées à l'énergie renouvelable)
- 2018 : trajectoire d'adaptation au changement climatique dans la Vallée de la Drôme et Diois et élaboration d'un PCAET (création d'une mission)
- 2019 : réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt bois énergie (stage bois en mars 2020)
- 2020 : élaboration d'un contrat de transition écologique

et rappelle la mise en place d'une stratégie forestière : quel rôle donner à la forêt ?

- Lieu de vie et de découverte
- Matériau écologique
- Stockage carbone (dynamique de la forêt)
- Préservation des paysages (raisonnée pour garder la ressource)
- Production d'une énergie renouvelable
- Biodiversité
- Cycle de l'eau

Ses enjeux :

- Partage de l'espace
- Biodiversité (réserve importante dont toute altération est préjudiciable)
- Changement climatique (outil de lutte vulnérable ; fixation oxyde de carbone)
- Mobilisation et gestion (tous les massifs ne sont pas pris en compte)
- Production locale

Les objectifs :

- Répondre aux enjeux cités ci-dessus
- Mettre en place une stratégie évolutive et adaptable
- Impliquer l'ensemble des acteurs locaux
- Valoriser une ressource territoriale (la forêt représente 54 % de la superficie ccvd/3CPS)

La gouvernance :

- Formation d'un comité stratégique bois / forêt composé d'élus volontaires (conseillers communautaires ou municipaux)
- Il est demandé aux élus de se faire connaître d'ici le 15 mars auprès du secrétariat de l'assemblée

Zoom sur quelques actions :

- Effectuer des groupements d'achat et des contrats d'approvisionnement avec les producteurs de bois énergie locaux (pour alimenter les chaufferies collectives du territoire)
- Organisation d'un événement festif autour de la forêt d'hier et d'aujourd'hui à l'automne 2021 (sensibilisation de la population)
- Etat des lieux de la biodiversité présente dans les forêts du territoire et valorisation de cette dernière
- Travail en lien avec le service agriculture : accompagner la mise en place de projets de sylvo-pastoralisme et d'agroforesterie (entretien des sous bois et réduction embroussaillage)
- Gestion du fonds forestier intercommunal dédié au rachat de parcelles forestières et aide au remembrement

Plan de financement sur 3 ans

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------|------------------|-----------------|------------------|
| Animation | 64 340.27 | Leader | 67 544.21 |
| Actions | 20 000 | Autofinancement | 16 886.05 |
| | | Dont CCVD | 11 820.30 |
| | | Dont 3CPS | 5 065.80 |
| TOTAL | 84 430.27 | TOTAL | 84 430.27 |

La participation CCVD et 3CPS est calculée au prorata de leur population. Cela sera spécifié par avenant à la convention Biovallée énergie.

Monsieur Loïc Morel regrette que la stratégie ne mentionne pas la lutte contre la sanctuarisation de la forêt par des opérateurs financiers : achat de grandes surfaces de forêt qu'ils privatisent, avec interdiction d'y pénétrer ; une aberration en son sens puisqu'une bonne gestion forestière garantit contre les risques d'incendie, l'embroussaillage, ...

Monsieur Jean Marc Bouvier souligne qu'effectivement, il est difficile de lutter contre ces propriétaires bien que cette absence de gestion n'aille pas dans le sens de la stratégie forestière préconisée.

Monsieur Jean Serret souhaite que le maintien d'une forêt ouverte à tous, en tant que bien commun soit écrit dans la stratégie.

Monsieur Marc Estrangin demande le pourcentage de forêt privée (79 %) et apporte un bémol à la notion de « *forêt considérée comme un bien commun, ouverte à tous* ». Il rappelle que le propriétaire reste civilement responsable, les mises à disposition des forêts doivent être règlementées par convention pour préserver l'espace, et sa protection en cas d'accident.

D'autre part, beaucoup d'organismes s'occupent de la forêt. Il faut veiller à l'articulation et l'identification des missions de chacun.

Monsieur Jean Marc Bouvier précise que des règles doivent être établies pour sensibiliser les populations à un usage respectueux. Le travail en commun avec tous les partenaires lui semble nécessaire afin de mettre en œuvre cette stratégie forestière.

Monsieur Claude Aurias partage l'avis de Monsieur Loïc Morel quant au risque de dérive sur l'usage (ou le non usage volontaire de la forêt). Le fonds forestier prévu lui semble intéressant pour l'acquisition de petites parcelles.

Monsieur Francis Fayard ajoute que la forêt publique doit être prise en compte également.

Au sujet du comité stratégique bois, Monsieur David Garayt demande si des habitants peuvent également en faire partie. En effet, certains peuvent avoir des compétences utiles pour la pérennisation de la ressource forestière (gestion des pistes forestières pour la défense incendie, ...).

Monsieur Jean Serret est favorable, quand cela est nécessaire, on puisse entendre toute personne qualifiée.

Monsieur Gérard Gagnier attire l'attention sur le volume nécessaire à avoir pour approvisionner durablement les acteurs économiques : peut-on garantir une ressource locale suffisante ? (par exemple, la production de plaquettes pour les chaufferies collectives dans le parc naturel régional du vercors).

Monsieur Jean Marc Bouvier précise que les professions liées à la filière (bûcherons, scieries, ...) doivent se former, s'organiser car le potentiel de travail est important. C'est un des objectifs du contrat.

Monsieur Loïc Morel demande également à ce que la stratégie forestière protège les forêts et les cours d'eau des coupes à blanc pour alimenter les chaufferies bois et éviter que l'Etat

doive prendre des arrêtés de Protection des habitats naturels des ripisylves (APPHN).

Le Conseil :

- *Décide de présenter une candidature auprès du LEADER pour un projet de stratégie forestière*
- *Sollicite la subvention auprès du LEADER pour un montant de 67 544.21 €*
- *Autorise la constitution du comité stratégique bois dont la composition sera décidée ultérieurement*
- *Autorise le Président à signer la convention avec LEADER à venir*
- *Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

IV – RESSOURCES HUMAINES

Point 8 Service gestion des déchets : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe et création d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur Robert Arnaud informe l'accès au cadre d'agent de maîtrise d'un agent inscrit sur liste d'aptitude suite à la CAP du centre de gestion de la Drôme du 17 décembre 2020.

Le Vice-Président propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - La création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.
- pour répondre à la réussite de cet agent et favoriser son avancement de carrière.

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
 - *Supprime un poste permanent d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,*
 - *Crée un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet.*
 - *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité*
- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

Point 9 Espace France Services – Maison des services publics : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial 2ème classe à temps complet et de 3 postes permanents d'adjoint administratif territorial à temps complet

Monsieur Robert Arnaud rappelle que, dans le cadre de sa compétence « création et gestion de Maisons de Services Au Public », la communauté de communes a travaillé à un schéma de déploiement afin que chaque habitant puisse avoir accès ce service de proximité.

Ce déploiement se présente comme suit :

- L'Espace France Services (EFS) de Livron (nouvelle labellisation de l'Etat)
- La Maison de Services Au Public de la Gervanne-Sye (en cours de labellisation)
- Une antenne à Loriol, située dans l'Espace Public Internet
- Un Bus France Services (la communauté de communes a été lauréate de l'appel à projet en janvier 2021).

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce service, il est proposé la création de 4 postes répartis comme suit :

- 1 poste pour l'antenne de Loriol
- 1 poste pour la MSAP de Beaufort sur Gervanne afin d'obtenir la labellisation France Services (garantie des aides de l'Etat)

- 2 postes pour le bus France Services.

Monsieur Jean Serret insiste sur la nécessité de formation de ces agents, très polyvalents puisqu'ils doivent connaître les missions de 8 organismes différents pour pouvoir renseigner efficacement les populations. Il se félicite de la mise en œuvre plus rapide que prévu de ce service public de proximité.

Les élus communaux doivent faire connaître ces espaces France Services pour que leurs habitants puissent en bénéficier.

Quant aux bus itinérants, 100 doivent être déployés dans les régions. La CCVD en a obtenu 1. De la même façon, il faudra le rendre attractif pour qu'il soit utilisé.

Monsieur Francis Fayard souligne que les MSAP rencontrent un franc succès depuis leur ouverture, en rapprochant les populations de leurs services publics.

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé de Monsieur le Président*
- *Décide la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet et de trois postes permanents d'adjoint administratif territorial à temps complet*
- *Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme et à nommer les agents sur les emplois ainsi créés.*
- *Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCVD,*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.*

V – PETITE ENFANCE

Point 10 Motion : le bien-être et la sécurité des enfants avant tout - INFORMATION

Monsieur Claude Aurias Le Président informe que cette motion a été présentée et adoptée par le bureau du 2/2/2021.

La politique française d'accueil de la petite enfance est en pleine mutation. Les moyens mobilisés depuis plusieurs années ne sont pas négligeables. Toutefois, ils ne sont pas suffisants ou peu adaptés à la situation. La loi « ESSOC » votée le 10 août 2018 autorise le gouvernement dans son article 50, à prendre par ordonnance « toute mesure relevant du domaine de la loi afin de faciliter l'implantation, le développement, et le maintien de modes d'accueil de la petite enfance ».

Dans cette perspective, 2019 a été une année de consultation et de concertation pour préparer cette réforme du secteur. Le gouvernement avait là, la possibilité de renverser la tendance de dégradations progressives des conditions d'accueil constatées depuis le décret Morano de 2010.

En effet, le rapport, émis à la demande du gouvernement et remis en septembre au Président de la République, sur « les 1 000 premiers jours de l'enfant », préconisait une réelle transformation positive de l'accueil des tout-petits.

Alors même que nous traversons une crise sanitaire sans précédent, accentuant un travail à flux tendu et imposant des protocoles souvent difficiles à appliquer pour les personnels de la Petite Enfance (personnels en première ligne) ; La loi ASAP (d'accélération et simplification de l'Action Publique) a été publiée au Journal officiel du 8 décembre 2020, avec entre autre, des décrets et ordonnances de la petite enfance.

La Communauté de communes du Val de Drôme déplore ces nouvelles dispositions qui porteront atteinte à la qualité d'accueil des jeunes enfants et aux conditions de travail des personnels des crèches, des multi-accueils..., notamment par :

- La possibilité d'accueillir 15% d'enfants en plus tous les jours en crèche ;

- La possibilité d'un taux d'encadrement unique de 1 adulte pour 6 enfants (qui s'appliquerait donc aux bébés) ;
- Le ratio de 40/60 "en moyenne annuelle" (diplômés / non diplômé), permettant que des enfants soient régulièrement accueillis avec moins de professionnel.les qualifié.es ;
- 5,5 m² par enfant dans une crèche en « zone dense » (zone urbaine), au détriment des besoins psychomoteurs élémentaires des tout-petits ;
- Des directions de structure sans expérience professionnelle préalable en crèche jusqu'à 40 enfants ;
- Jusqu'à huit enfants potentiellement présents simultanément en accueil individuel chez un.e assistant.e maternel.le et des maisons d'assistantes maternelles dont l'effectif serait porté à 20 enfants c'est-à-dire quasi équivalent à celui d'une crèche ;
- ½ heure par mois d'analyse de pratique en crèche, et seulement à la volonté des collectivités locales pour les assistant.es maternel.les, (ces dernières étant également toujours privées d'un accompagnement en santé de plein droit.)

Et « à titre expérimental » :

- l'inclusion des apprentis dans le calcul du taux d'encadrement en crèche jusqu'à 15% de l'effectif
- la possibilité qu'un professionnel accueille seul jusqu'à trois enfants en crèche jusqu'à 6 heures par jour

Quel message veut passer le gouvernement quand on constate que la règle concernant les surfaces extérieures est deux fois plus basse que celle respectée par les éleveurs de poulets bio (2m² par enfant contre 4m² par poulet) ?

Le Conseil communautaire s'est engagé dans une politique en faveur du jeune enfant en axant ses priorités sur un service de qualité, indispensable au développement et à l'éducation du tout petit, passant nécessairement par un accueil adapté et sécurisé, encadré par des professionnels qualifiés.

Ainsi, sur notre territoire le choix de privilégier la qualité se traduit, entre autre, par :

- des temps analyse de la pratique est plus important que l'exigence de la loi (1h30 par mois et par agent),
- la présence de la directrice de structure n'est pas prise en compte dans l'encadrement des enfants,
- l'espace prévu dans la création de nos structures est de 10 à 12 m² par enfant.

Devant l'inquiétude et l'incertitude du devenir des conditions d'accueil du jeune enfant, le Conseil communautaire s'associe à l'appel du Collectif « pas de bébés à la consigne ! », regroupant des associations professionnelles, familiales et syndicales.

Aussi, le Conseil communautaire réaffirme son engagement dans le maintien en l'état des dispositifs d'accueil et entend maintenir la qualité du service public :

Le bien-être et la sécurité des enfants avant tout

- Des établissements d'accueil et un service public de la Petite Enfance de qualité ;
- Des conditions de travail décentes ;
- Une véritable reconnaissance des missions et des personnels ;
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société.

VI – FINANCES

Point 11 Budget SPIC : transfert installations, emprunts et assujettissement TVA

Monsieur Robert Arnaud rappelle la délibération 05/27-09-16/C portant création du budget annexe « production d'Énergie solaire – photovoltaïque » afin de mettre en œuvre un programme d'installation de panneaux photovoltaïques, d'autoconsommation et/ou de revente d'Énergie produite.

Conformément à l'article L 1412-1 du CGCT, le budget SPIC doit retracer l'intégralité des dépenses et recettes afférentes à cette activité.

Par ailleurs la vente d'énergie effectuée par une collectivité territoriale est au regard des dispositions légales imposable de plein droit à la TVA.

Ces dispositions prennent effet au 1er janvier 2021.

Le Conseil :

- sollicite l'assujettissement à la TVA du dit budget auprès des services fiscaux et autorise le Président à effectuer toutes les formalités s'y rapportant
- transfère toutes les installations photovoltaïques existantes du budget principal (202) et du budget annexe immobilier d'entreprises (318) sur le budget SPIC « production d'Énergie solaire – photovoltaïque »
- transfère l'emprunt n° 5679226 du budget principal au budget SPIC (capital restant dû au 1/1/2021 : 127 842.14€)
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 21h.

Fait à Eurre, le 1^{er} mars 2021

Le Président,

Jean Serret

Communauté de Communes
du Val de Drôme et de l'Avallée
03 75 31 11 11
1, rue de la République
26100 EURRE

Site internet : www.ccdvaledrome.com

